

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 932

15 avril 2008

SOMMAIRE

April Investments S.A.	44698	Ksar Invest S.A.	44704
Auction EquityCo S.à r.l.	44734	LaSalle French Investments	44728
Bric S.A.	44712	LaSalle German Income and Growth Lu- xembourg S.à r.l.	44709
Carmatel Holding S.A.	44690	Leopold Immo S.A.	44699
CHERRY Luxembourg S.A.	44710	LGIG 2 Objekt Pulheim LP	44731
Colombo S.à r.l.	44696	LGIG Property D1 S.à r.l.	44709
Continental Barley Holding S.A.	44702	LRC International Finance S.à r.l.	44727
DolphinLux 2 S.à r.l.	44735	Lux Tradi-Platre s.à r.l.	44725
DolphinLux 3 S.à r.l.	44733	Mistral E.E. S.A.	44712
DolphinLux 4 S.à r.l.	44733	Mohawk Global Investments S.à r.l.	44694
Doria S.à r.l.	44696	Mohawk International Holdings S.à r.l. ...	44729
Drill-Tech-Fondations S.A.	44736	Morgan Luxembourg S.A.	44698
Endurance Real Estate Management Com- pany S.A.	44721	Obransson Holding S.A.	44693
Ersel Sicav	44693	Onex Skilled Holdings II Limited	44721
European Financial Holding S.A.	44695	Paribus Cumbrian Maritime S.à r.l. I	44736
EuroSITQ Finances	44702	Participations et Investissements Euro- péens S.A.	44698
Extensity Finance	44690	PB PCR, SP 1 S.à r.l.	44736
Fimmold S.à r.l.	44722	Per-Tutti S.à r.l.	44697
Financière Centuria Luxembourg S.A. ...	44709	PK-phi s.à r.l.	44719
Flanagan Holding S.A.	44732	POL Top Sàrl	44736
Folabin	44697	PRECO III Finance S.à r.l.	44697
Fortilux S.A.	44733	R.C.C. Ventures S.A.	44696
Global Project Development S.A.	44704	Rordi Holding S.A.	44712
Hill 27 S.A.	44732	SAB, G.m.b.H.	44735
HP Lux S.à r.l.	44734	Socostramo International S.A.	44699
Immo-Melissa s.à r.l.	44699	Synthon Luxembourg Holding S.à r.l.	44696
Integro Finance Europe S.à r.l.	44734	Tec Equipments S.A.	44702
Integro Luxembourg S.à r.l.	44735	TPG-Axon (Luxembourg) I S.à r.l.	44698
ISwe Top Sàrl	44699	Velacorp S.à r.l.	44733
ISwi Top S.à r.l.	44735	Whitehall Street Global Repia Fund 2007, S.à r.l.	44690
Itechserve S.A.	44697		
Jupiter Properties S.à r.l.	44732		
Korpus S.A.	44736		

Carmatel Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 85.111.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Madame Ariane VIGNERON. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Le Conseil d'Administration

C. BITTERLICH / A. VIGNERON

Administrateur / Administrateur, Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008041293/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04126. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Extensity Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 115.983.

Le bilan au 30 avril 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5.3.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008041299/8019/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04572. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Whitehall Street Global Repia Fund 2007, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 127.411.

In the year two thousand and seven, on the seventeenth day of October.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

THERE APPEARED:

Ms Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

acting by virtue of resolutions taken by the Managers of Whitehall Street Global REPIA Fund 2007, S.à.r.l." on September 25, 2007, copy of an excerpt of said resolutions, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities.

Who declared and required the notary to record that:

I.- The company "Whitehall Street Global REPIA Fund 2007, S.à.r.l." is a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand Rue, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127,411, incorporated by deed of the undersigned notary on April 12, 2007, published in the Memorial C number 1250 of June 25, 2007 (the "Company").

II.- According to article 7 of the articles of incorporation, the Company's issued corporate capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), represented by 20,000 redeemable ordinary Shares of Class A of one United States Dollars (USD 1.-) each.

According to article 8 of the articles of incorporation the Company has an authorized capital of fifty million United States Dollars (USD 50,000,000.-), represented by

- 15,000,000 redeemable ordinary Shares of Class A of one United States Dollars (USD 1.-) each;
- 5,000,000 redeemable ordinary Shares of Class B of one United States Dollars (USD 1.-) each;
- 15,000,000 redeemable ordinary Shares of Class X of one United States Dollars (USD 1.-) each; and
- 15,000,000 redeemable ordinary Shares of Class C of one United States Dollars (USD 1.-) each.

The Managers are authorized to issue further Shares so as to bring the total capital of the Company up to the total authorized capital in whole or in part from time to time as they in their discretion may determine and to accept subscriptions for such Shares within a period of five years from publication of the deed of incorporation of the company in the official gazette (Memorial). The period or extent of this authority may be extended by resolution of the Shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of the Articles of Association.

The Managers are authorized to determine the conditions attaching to any subscriptions to Shares from time to time.

The Managers are authorized to issue such Shares during the period referred to above without reserving to existing Shareholders any preferential subscription rights.

When the Managers effect an increase in capital, in whole or in part, they shall be obliged to take steps to amend the Articles of Association in order to record the change and the Managers are authorized to take or authorize the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law.

III.- On April 27, 2007 the sole shareholder of the Company, "Whitehall Street Employee Funds 2007 GP, L.L.C.", passed a resolution approving new shareholders of the Company and a copy of such resolution will be annexed to this documents to be filed with the registration authorities.

IV.- Following this approval, the Managers have decided on September 25, 2007 to increase the share capital of the Company by one thousand six hundred thirty five US Dollars (USD 1,635.-) to bring it from its present amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) to twenty-one thousand six hundred thirty-five US Dollars (USD 21,635.-) by the issue of one thousand six hundred thirty-five redeemable ordinary Shares of Class A of one US Dollar (USD 1.-) each and issued with a total share premium of one hundred twelve thousand three hundred sixty-five US Dollars (USD 112,365.-) as set out below, without reserving to the existing shareholder any preferential subscription rights, and consequently to allot the new Class A shares as follows to the new approved shareholders and the existing shareholder:

Name of shareholder	Capital called	Share class	Number of new shares at US\$ 1 per share	Share Premium in USD per share	Premium paid in USD
Yves Checoury	32,500	Class A	325	99	32,175
Sven Dahlmeyer	56,250	Class A	562.5	99	55,687.50
Annette Kroeger	3,750	Class A	37.5	99	3,712.50
Philippe Lerasle	21,000	Class A	210	99	20,790
Whitehall Street Employee Funds 2007 GP, L.L.C.	500	Class A	500	N/A	N/A
Total	114,000		1,635		112,365

Evidence of the aforementioned payments has been given to the undersigned notary who acknowledges this expressly.

According to the powers granted to the Managers by article 8 of the Articles of Association of the company and following the realisation of the increase of capital as decided by the Managers on September 25, 2007, the first paragraph of article 7 of the Articles of Association is amended to be worded as follows:

"The Company's issued corporate capital is set at twenty one thousand six hundred thirty five US Dollars (USD 21,635.-) represented by twenty-one thousand six hundred thirty-five (21,635) redeemable ordinary Shares of Class A of one United States Dollars (USD 1.-) each."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand five hundred euros (EUR 2,500.-).

For the tax registration purposes, the capital increase and the share premium are estimated at EUR 80,380.20 (exchange rate (median price) on October 17, 2007: USD 1.- = EUR 0.70509).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le dix-sept octobre,

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven

A COMPARU:

Maître Sabine HINZ, Avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en vertu des décisions prises par le Conseil de Gérance de "Whitehall Street Global REPIA Fund 2007, S.à r.l." en date du 25 septembre 2007, copie d'un extrait de ces décisions après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I.- La société "Whitehall Street Global REPIA Fund 2007, S.à r.l." est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.411, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 avril 2007, publié au Mémorial C numéro 1250 du 25 juin 2007 (la «Société»).

II.- Selon l'article 7 des statuts le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (20.000,- \$) représenté par vingt mille (20.000) Actions ordinaires rachetables de Classe A d'une valeur d'un dollar américain (1,- \$) chacune.

Selon l'article 8 des statuts la Société a un capital autorisé de cinquante millions de dollars américains (50.000.000,-\$) représenté par

- quinze millions (15.000.000) Actions ordinaires rachetables de Classe A d'une valeur de un dollar américain (1,- \$) chacune;

- cinq millions (5.000.000) Actions ordinaires rachetables de Classe B d'une valeur d'un dollar américain (1,-\$) chacune;

- quinze millions (15.000.000) Actions ordinaires rachetables de Classe X d'une valeur d'un dollar américain (1,- \$) chacune;

- quinze millions (15.000.000) Actions ordinaires rachetables de Classe C d'une valeur d'un dollar américain (1,- \$) chacune.

Les Gérants sont libres d'autoriser l'émission soit entièrement soit partiellement de plus d'Actions afin que le capital de la Société atteigne le plafond du capital autorisé et d'accepter la souscription de ces Actions endéans les cinq ans de la publication de l'acte de constitution dans le Mémorial. La période ou la durée de cette faculté peut être prolongée par voie de résolution des associés réunis en assemblée générale selon les règles établies pour les modifications des statuts.

Les Gérants sont autorisés à déterminer les conditions de souscription des Actions.

Les Gérants sont autorisés à émettre ces Actions pendant la période indiquée ci-avant sans devoir réserver aux autres associés un quelconque droit de souscription préférentielle.

Lorsque les Gérants procèdent à une augmentation de capital soit en entier, soit uniquement en partie, ils seront tenus de faire le nécessaire pour modifier les statuts afin d'y faire apparaître ce changement et les Gérants seront autorisés à prendre ou à autoriser les mesures nécessaires pour l'exécution et la publication du prédit changement conformément aux dispositions de la Loi.

III.- Le 27 avril 2007, le seul associé de la Société, «Whitehall Street Employee Funds 2007 GP, L.L.C.», a passé une résolution pour agréer des nouveaux associés de la Société et une copie de cette résolution restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV.- A la suite de cet agrément, le Conseil de Gérance a décidé en date du 25 septembre 2007, de procéder à une augmentation de capital à concurrence de mille six cent trente-cinq dollars américains (1.635,- \$), pour porter le capital ainsi de son montant actuel de vingt mille dollars américains (20.000,- \$) à vingt et un mille six cent trente-cinq dollars américains (21.635,- \$) par la création et l'émission de mille six cent trente-cinq (1.635) nouvelles Actions ordinaires rachetables de Classe A d'une valeur d'un dollar américain (1,- \$) chacune et émises avec une prime d'émission totale de cent douze mille trois cent soixante-cinq dollars américains (112.365,- \$) comme décrit ci-dessous, sans réserver à l'associé existant un droit préférentiel de souscription, et en conséquence d'émettre les nouvelles actions de la classe A aux nouveaux associés agréés et l'associé existant comme suit:

Name of shareholder	Paiement total	Classe d'action	Nombre de nouvelles actions à 1\$ par action	Prime d'émission en dollars américains par action	Paiement de prime d'émission
Yves Checoury	32.500	Classe A	325	99	32.175
Sven Dahlmeyer	56.250	Classe A	562,5	99	55.687,50
Annette Kroeger	3.750	Classe A	37,5	99	3.712,50
Philippe Lerasle	21.000	Classe A	210	99	20.790
Whitehall Street Employee Funds 2007 GP, L.L.C.	500	Classe A	500	N/A	N/A
Total	114.000		1.635		112.365

La preuve des paiements ci-dessus a été fournie au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Conformément à l'autorisation conférée au Conseil de Gérance par l'article 8 des statuts et suite à l'augmentation de capital décidée par le Conseil de Gérance le 25 septembre 2007, le premier alinéa de l'article 7 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à vingt et un mille six cent trente-cinq dollars américains (21.635,- \$) divisé en vingt et un mille six cent trente-cinq (21.635) Actions ordinaires rachetables de Classe A d'une valeur d'un dollar américain (1,- \$) chacune.»

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit incombant à la société et facturés en raison du présent acte sont évalués à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est la prime d'émission sont évaluées à EUR 80.380,20 (taux de change (median price) du 17 octobre 2007: USD 1,- = EUR 0,70509).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête du même comparant, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Hinz, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 octobre 2007. LAC/2007/31579. — Reçu à 1%: huit cent deux euros quatre-vingt deux cents (EUR 802,82).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 janvier 2008.

Paul Bettingen.

Référence de publication: 2008041346/202/160.

(080044795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Ersel Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 73.017.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008041318/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO05833. - Reçu 72,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Obransson Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 22.723.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Mr Christian FRANCOIS. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

OBRANSSON HOLDING S.A.

N. THIRION / Ch. FRANCOIS

Director / Director, The Chairman of the Board

Référence de publication: 2008041307/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04189. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Mohawk Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 111.052.

In the year two thousand and eight, on February twenty second.

Before Us Maître Joseph Elvinger notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

MOHAWK ROCK HOLDINGS LIMITED, a limited liability company duly incorporated and existing under the laws of Gibraltar, registered with the Registrar of Companies of Gibraltar under number 95299, with its registered office located at 57/63 Line Wall Road, PO Box 199, Gibraltar,

here represented by Flora Gibert notary's clerk, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given on February 19th, 2008.

The said power of attorney, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder (hereinafter the "Sole Shareholder") of MOHAWK GLOBAL INVESTMENTS S.à r.l., a limited liability company duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111.052 with its registered office located at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

II. The share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) ordinary shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25) each.

III. The Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the opening and closing date of the financial year of the Company, which shall from now on begin on March 1st of each year and finish on the last day of February of the following year.

Consequently, the current financial year of the Company having started on October 5, 2007 shall close on February 29, 2008.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 14.1 of the Articles of Association of the Company, with the following contents:

" **Art. 14.1.** The Company's financial year begins on March 1st and closes on the last day of February of the following year."

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently resolution are estimated at one thousand Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux février,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

MOHAWK ROCK HOLDINGS LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Gibraltar, enregistrée au Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 95299 et ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, PO Box 199, Gibraltar,

ici représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 19 février 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique (ci-après "l'Associée Unique") de MOHAWK GLOBAL INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée sous les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 111.052 et ayant son siège social au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg,

II. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

III. L'Associée Unique a pris la résolution suivante:

Première résolution

L'Associée Unique décide de modifier les dates de début et de fin de l'exercice social de la Société, qui commencera désormais le 1^{er} mars de chaque année et se terminera le dernier jour de février de l'année suivante.

En conséquence, l'exercice social en cours ayant commencé le 4 octobre 2007 se terminera le 29 février 2008.

Seconde résolution

L'Associée Unique décide de modifier l'article 14.1 des Statuts de la Société, avec le contenu suivant:

" **Art. 14.1.** L'exercice social de la Société commence le 1^{er} mars et se termine le dernier jour de février de l'année suivante."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 février 2008, Relation: LAC/2008/8413. — Reçu douze euros (12. - €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008041462/211/92.

(080044523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

European Financial Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 17.922.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROPEAN FINANCIAL HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur Cat. A. / Administrateur Cat. B.

Référence de publication: 2008041687/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO05858. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Doria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 112.723.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2008.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2008041662/710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04890. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Synthon Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 708.400,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 85.834.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SYNTHON LUXEMBOURG HOLDING S.à r.L., Société à responsabilité limitée

C. BITTERLICH

Gérante - Catégorie B

Référence de publication: 2008041683/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO05995. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

R.C.C. Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 43.813.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.03.08.

R.C.C. VENTURES S.A.

Régis DONATI / Mohamed KARA

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008041681/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04905. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Colombo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 112.725.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2008.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2008041663/710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04892. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Folabin, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 6.012.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 117.287.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FOLABIN S.à.r.l.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008041684/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO05849. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Itechserve S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 73.285.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

LUXFIDUCIA S.à r.l
16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008041659/1629/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06967. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Per-Tutti S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7521 Mersch, 2, Op der Hatzgriecht.
R.C.S. Luxembourg B 115.902.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008041679/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06160. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

PRECO III Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 117.714.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008041680/4191/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06157. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Participations et Investissements Européens S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 124.887.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société
en date du 14 mars 2008*

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

De transférer le siège social de la société vers L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

Pour extrait conforme
Pour réquisition
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008041670/5863/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO05884. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Morgan Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 108.023.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008041675/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO06046. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

April Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 93.486.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR APRIL INVESTMENTS S.A.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008041688/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO05863. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

TPG-Axon (Luxembourg) I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 127.040.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 51119 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008041866/211/11.

(080044561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

ISwe Top Sarl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 124.995.

Monsieur François BROUXEL, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 22 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008041833/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05472. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Leopold Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 133.207.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 50348 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008041836/211/11.

(080044431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Socostramo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 130.094.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 48610 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008041841/211/11.

(080044440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Immo-Melissa s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.
R.C.S. Luxembourg B 137.177.

STATUTS

L'an deux mille huit, le quatre mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Fernand HERTERT, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 16 juin 1964, demeurant à L-8352 Dahlem, 4, Um Paerchen.

2.- Madame Martine HOFFMANN, indépendante, née à Luxembourg, le 1^{er} juin 1971, demeurant à L-4994 Sprinkange, 25, route de Longwy.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "IMMO-MELISSA s.à r.l.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, la promotion, la mise en valeur et la gestion de tous immeubles bâtis et non bâtis.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles entre associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Il en est de même pour toute cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Fernand HERTERT, préqualifié, cinquante parts sociales	50
2) Madame Martine HOFFMANN, préqualifiée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1) Madame Martine HOFFMANN, préqualifiée, est nommée gérante technique de la société pour une durée indéterminée.

2) Monsieur Fernand HERTERT, préqualifié, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.

3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de la gérante technique et du gérant administratif.

4) Le siège social est fixé à L-1128 Luxembourg, 28-30, Val St. André.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HERTERT, HOFFMANN, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 7 mars 2008, Relation: CAP/2008/713. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents 0,5% = 62,50.

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 19 mars 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008041435/236/126.

(080044526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Continental Barley Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 18.440.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 octobre 2007

- Monsieur Thierry SIMONIN, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Monsieur Harald CHARBON, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Monsieur François LANNERS, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs, pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013, en remplacement des sociétés MADAS S.à r.l., LOUV S.à r.l. et FINDI S.à r.l. qui ne souhaitaient plus se présenter aux suffrages.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société Fin-Contrôle S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Fait à Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Certifié sincère et conforme

CONTINENTAL BARLEY HOLDING S.A.

T. SIMONIN / F. LANNERS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008041311/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04713. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

EuroSITQ Finances, Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 85.190.

—
Extrait des résolutions prises par les actionnaires en date du 14 janvier 2008

Les actionnaires ont décidé:

1. de nommer aux fonctions de Réviseur de la société, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale approuvant les comptes de l'année 2008

LUX-AUDIT REVISION Sarl avec le numéro d'immatriculation B 43.298 et avec le siège social à 83., Parc d'Activité à L-8308 Capellen

2. d'annuler le Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat

GRANT-THORTON Luxembourg avec le numéro d'immatriculation B 111.831 et avec le siège social à 1, rue Pletzer à L-8080 Bertrange.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008041373/8379/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07747. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Tec Equipments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 51.186.

—
L'an deux mille sept, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TEC EQUIPMENTS S.A., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 7a, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 51.186 (NIN 2002 2235 738),

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, de résidence à Luxembourg, en date du 9 mai 1995, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 408 du 26 août 1995.

Le capital social a été converti en Euros en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale extraordinaire en date du 24 juin 2002, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1338 du 14 septembre 2002.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 152 du 13 février 2003.

Le capital social de la société s'élève actuellement au montant de cent soixante-quinze mille Euros (€ 175.000,-), représenté par sept mille (7.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Dan EPPS, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

qui désigne comme secrétaire Madame Natacha DEMAND, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur CLAUDE KLEMANN, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht, avec modification afférente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. (alinéa 2). Le siège social est établi à Bertrange.

2.- Modification de l'article 9 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de mai de chaque année, à 11.00 heures au siège social ou à tout endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de Luxembourg à Bertrange et de fixer la nouvelle adresse à L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht, avec modification afférente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. (alinéa 2). Le siège social est établi à Bertrange.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 9 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de mai de chaque année, à 11.00 heures au siège social ou à tout endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont proces-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: D. EPPS, N. DEMAND, C. KLEMANN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 25 octobre 2007, Relation: ECH/2007/1311. — Reçu douze Euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 mars 2008.

Henri Beck.

Référence de publication: 2008041344/201/63.

(080044656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Global Project Development S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 71.885.

Il résulte d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 27 décembre 2007 que les administrateurs MM. Robert Becker et Gernot Kos, demeurant professionnellement au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg ont été remplacés par Madame Marie-Pierre Denis et Mademoiselle Carole Cahen, demeurant professionnellement au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Claude Cahen a été prorogé.

Monsieur Thierry Hellers, commissaire aux comptes, demeurant au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg a été remplacé par la Fiduciaire B+C S.à.r.l., ayant son siège social au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg.

Tous ces mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2013 approuvant les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008.

Fiduciaire B+C s.à.r.l., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008041320/7759/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08535. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Ksar Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 137.190.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-et-un février.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

LA BALEINE S.A., société anonyme, avec siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.251,

ici représentée par Monsieur Noël Didier, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 20 février 2008,

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte et soumise en même temps aux formalités d'enregistrement.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "KSAR INVEST S.A." (la "Société").

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à rendre impossible l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 5. Capital Social. La Société a un capital social de cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions. Toutes les actions de la Société seront nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son domicile, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat constatant cette inscription sera délivré sur demande à l'actionnaire. Ce certificat devra être signé par deux membres du Conseil d'Administration.

Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert convenant à la Société, ou par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise à la Société du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en a été émis. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du Conseil d'Administration, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le Conseil d'Administration.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, la Société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse inscrite au registre des actionnaires jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Un actionnaire pourra, à tout moment, faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux action(s).

Art. 7. Conseil d'Administration. La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'un minimum de trois (3) membres, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, s'il est constaté que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont détenues par plus d'un actionnaire.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration. Le président préside les réunions du Conseil d'Administration. En l'absence du président, les membres du Conseil d'Administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Celui-ci doit le réunir s'il en est requis par au moins deux des membres du Conseil d'Administration. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents ou représentés peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité des voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à ces caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil d'Administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion, ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs ou par toute autre personne dûment nommée par le Conseil d'Administration.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées, ou par confirmation écrite conformément à l'article 8 ci-dessus.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe du Président du Conseil d'Administration et d'un autre Administrateur.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. Le Conseil d'Administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs comités composés de membres du conseil et / ou de personnes externes auxquels il peut déléguer des pouvoirs et des fonctions selon son appréciation.

Le Conseil d'Administration pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 13. Conflit d'intérêt. Dans le cas d'un conflit d'intérêt d'un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêt, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêt sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêt au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la Société, sera obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion, mais il sera compté dans le quorum. A l'assemblée

générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Lorsque la Société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 14. Assemblée Générale des Actionnaires - Décisions de l'Actionnaire Unique. L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration. Les actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le Conseil d'Administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le quatrième vendredi du mois d'avril à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les assemblées générales seront convoquées par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, toutes les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 15. Surveillance de la Société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui sera /seront désigné(s) et révoqué(s) d'après les dispositions légales en vigueur. La durée de leurs fonctions ne peut excéder six (6) ans.

Art. 16. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices Annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 18. Dissolution de la Société. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur (s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Art. 19. Modifications des Statuts. Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 20. Loi Applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2009.

Souscription

Les statuts de la Société ainsi établis, la comparante, prénommée, déclare souscrire l'intégralité des mille (1.000) parts sociales du capital social.

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Résolutions

L'actionnaire unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital souscrit, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique nomme comme administrateurs de la Société:

- Monsieur Philippe BOUYE, Dirigeant de sociétés, né à Blaye (France), le 3 novembre 1950 Dirigeant de société, demeurant à F-33000 Bordeaux (France), 12, rue Prosper, Président,

- COSAFIN S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 70.588, représentée par Monsieur Jacques BORDET,

- Joseph WINANDY, administrateur de sociétés, né à Ettelbrück, le 16 février 1946, demeurant à L-5960 Itzig, 92, rue de l'Horizon.

Les mandats des administrateurs expireront à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2008.

Deuxième résolution

Est nommé comme commissaire aux comptes la société FIDUCIAIRE HRT, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.213 pour une période devant expirer à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2008.

Troisième résolution

Le siège de la Société est fixé à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Noël DIDIER et Joëlle BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 février 2008, LAC / 2008 / 7984. - Reçu à 0,5 %: cinq cents euros (500 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008041390/7241/248.

(080044732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

LGIG Property D1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 284.100,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.329.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 22 février 2008 que Mr Laurent Bélik a démissionné de ses fonctions de gérant de la société avec effet au 23 février 2008.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008041330/2570/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05629. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

LaSalle German Income and Growth Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 750.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 118.529.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 22 février 2008 que Mr Laurent Bélik a démissionné de ses fonctions de gérant de la société avec effet au 23 février 2008.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008041334/2570/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05624. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Financière Centuria Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 96.465.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 5 mars 2008 que:

- Monsieur Jean-Noël Lequeue a démissionné de ses fonctions d'administrateur et administrateur-délégué de la Société avec effet au 1^{er} février 2008

- La société ICE S.A., ayant son siège social 2, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 130.213, a été cooptée administrateur de la Société avec effet au 1^{er} février 2008

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2008.

Pour Financière Centuria Luxembourg S.A.

Bouchra Akhertous

Mandataire

Référence de publication: 2008041512/6654/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03416. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

CHERRY Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 134.287.

In the year two thousand and eight, on the seventh of March.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Maître Alessandra Bellardi Ricci, lawyer, residing in Luxembourg, acting in the name and on behalf of the board of directors of Cherry Luxembourg S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg), with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 134.287 (the Company), pursuant to the resolutions taken by the sole director of the Company (the Sole Director) on 07 March 2008 (the Resolutions).

A copy of the minutes of the Resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the Sole Director of the Company pursuant to the Resolutions, requested the notary to record the following statements:

1) The Company was incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of the notary public Paul Decker on 28 November 2007, not yet published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

2) The articles of association of the Company (the Articles) have been amended on 06 March 2008 to authorise the Sole Director or the board of directors of the Company to issue profit shares as per article 7.1 of the Articles.

3) Article 7.1 of the Articles reads as follows:

The Board may issue profit shares (parts bénéficiaires) (Profit Shares) from time to time in accordance with article 37 second paragraph of the Companies Act 1915. At the time of their issue, the Board will determine the terms and conditions of the Profit Shares, subject to the provisions of articles 7.2 to 7.10 below, and any such Profit Shares shall be governed by such terms and conditions as in effect from time to time.

4) The Sole Director, in the Resolutions, has resolved inter alia to issue 85,000,000 profit shares (parts bénéficiaires) and have been subscribed by the financial institutions as set forth in schedule 1 of the Resolutions.

5) The Sole Director has authorised, with full power of substitution, Maître Alessandra Bellardi Ricci, lawyer of Allen & Overy Luxembourg, to appear as the representative of the Sole Director before the undersigned notary to record the issue of Profit Shares so effectuated in notarial form and to do any formalities and to take any actions which may be necessary and proper in connection therewith.

6) All the Profit Shares have been issued against a contribution in kind of first lien debts, second lien debts and mezzanine debts owed by the Company to financial institutions, including accrued interest and 7,212 shares representing a 78.29% participating interest in Oak America Inc held by these financial institutions. This contribution in kind is allocated to a reserve of the Company.

7) Pursuant to articles 26-1, 32-1(5) and 37 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the Financial Debts and the shares so contributed in kind have been the subject of a report prepared by Ernst & Young S.A., a Luxembourg public limited liability company, with registered office at 7, parc d'Activité Syrdall, Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 47.771, as independent auditor (réviseur d'entreprises), dated 07 March 2008, which concludes as follows:

Conclusion

"Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least to the 85,000,000 profit shares without nominal value to be issued for a total amount of EUR 24,414,595."

Costs

The expenses, costs remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one hundred twenty-eight thousand euro (EUR128,000).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing person, whose name, civil status and residence are known to the notary, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille huit, le sept mars.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Maître Alessandra Bellardi Ricci, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, agissant au nom et pour compte du conseil d'administration de Cherry Luxembourg S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.287 (la Société), conformément aux résolutions prises par l'administrateur unique de la Société (l'Administrateur Unique) en date du 07 mars 2008 (les Résolutions).

Une copie du procès-verbal des Résolutions, restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, représentant l'Administrateur Unique de la Société conformément aux Résolutions, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

1) La Société a été constituée sous le droit luxembourgeois suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, le 28 novembre 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés en date du 06 mars 2008 autorisant l'Administrateur Unique ou le conseil d'administration de la Société d'émettre des parts bénéficiaires tel que prévu par l'article 7.1 des Statuts.

3) L'article 7.1 des Statuts prévoit que:

Le Conseil d'Administration pourra de temps à autre émettre des parts bénéficiaires conformément au second paragraphe de l'article 37 de la Loi de 1915. Au moment de leur émission, le Conseil d'administration déterminera les modalités des Parts Bénéficiaires, sous réserve des dispositions des articles 7.2 à 7.10 ci-dessous et toutes ces Parts Bénéficiaires seront régies par les modalités en vigueur.

4) L'Administrateur Unique, dans les Résolutions, a décidé d'émettre 85.000.000 parts bénéficiaires telles que soussrites par les institutions financières tel que indiqué à l'annexe 1 de ces Résolutions.

5) L'Administrateur Unique a nommé et mandaté, avec pouvoir de substitution, Maître Alessandra Bellardi Ricci, avocat d'Allen & Overy Luxembourg pour représenter l'Administrateur Unique devant le notaire soussigné afin d'acter l'émission des parts bénéficiaires ainsi réalisée et d'effectuer toutes les formalités et de prendre toutes les mesures jugées nécessaires et appropriées dans le cadre de cette augmentation de capital.

6) Toutes les parts bénéficiaires ont été souscrites par un apport en nature de dettes de premier rang, de second rang et de dettes mezzanine dues par la Société à des institutions financières intérêts inclus et de 7.212 actions représentant 78,29% de la participation dans Oak America Inc. détenus par ces institutions financières. Cet apport en nature est alloué au capital social de la Société.

7) Conformément aux articles 26-1, 32-1(5) et 37 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, les dettes financières (Financial Debts) et les actions apportées ont fait l'objet d'un rapport de Ernst & Young S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à 7, parc d'Activité Syrdall, Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 47.771, en tant que réviseur d'entreprises daté du 07 mars 2008, qui conclut que:

Conclusion

"Sur la base du travail exécuté et décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observation sur la valeur de l'apport en nature qui correspond au moins à 85,000,000 parts bénéficiaires sans valeur nominale d'une valeur totale de EUR 24.414.595."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ cent vingt-huit mille euros (EUR 128.000).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant qui est connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Bellardi Ricci et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mars 2008, LAC/2008/10211. — Reçu cent vingt-deux mille soixante-douze euros quate-vingt-dix-huit cents Eur 0,5% = 122.072,98.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008041494/5770/113.

(080044475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Bric S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 18.475.

La société LOUV S. à r.l. , avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-89272, nommée administrateur en date du 18 octobre 2005, a désigné Madame Isabelle SCHUL, née le 30 janvier 1968 à Arlon (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement 23 avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Fait le 26 février 2008.

Certifié sincère et conforme

BRIC S.A.

L. MOSTADE / F.-M. LANNERS

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008041501/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO05991. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Rordi Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 40.272.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 juillet 2007

- Les démissions des sociétés MADAS S.à r.l., LOUV S.à r.l. et FINDI S.à r.l. de leur mandat d'Administrateur sont acceptées.

- Monsieur Stéphane BAERT, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Madame Nicole THIRION, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Monsieur Christian FRANCOIS employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

RORDI HOLDING S.A.

Ch. FRANCOIS / S. BAERT

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008041513/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04826. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Mistral E.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 137.178.

STATUTS

L'an deux mille huit, le dix mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- "PLATINA FINANCE LTD" société de droit anglais, avec siège social au 40, George Street Londres W1U 7DW, Royaume Uni,

représentée aux fins des présentes par:

Monsieur Enzo LIOTINO, directeur, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Londres, le 7 mars 2008.

2.- Monsieur Enzo LIOTINO, préqualifié, agissant en son nom personnel.

Lesquelles parties comparantes, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties vont constituer entre elles.

Dénomination - siège - durée - objet - capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, sous la dénomination de "MISTRAL E.E. S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent actions (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, par la signature individuelle de l'administrateur unique ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième vendredi du mois de juin de chaque année à dix-sept (17.00) heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10ième) au moins du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au (x) commissaire (s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et paiement

Les trois mille et cent (3.100) actions ont été souscrites comme suit:

1. "PLATINA FINANCE LTD.", préqualifiée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions	3.099
2. Monsieur Enzo LIOTINO, prénommé, une action	<u>1</u>
TOTAL: trois mille cent actions	3.100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2013:

- a. Madame Dorothee PRIVAT, Financial Controller, demeurant à App.1 N ° 21, Essendine Road, Maida Vale, W92LT Londres (Royaume Uni)
- b. Monsieur Enzo LIOTINO, directeur, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- c. Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le nombre des commissaires est fixé à un (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2013:

"FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG", une société anonyme, avec siège social au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 34.978).

Troisième résolution

Le siège social de la société est établi au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand eight, on the tenth of March.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- 1.- The company "PLATINA FINANCE LTD" having its registered office at 40, George Street London W1U 7DW, UK,
represented by Mr Enzo LIOTINO, manager, with professional address in L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II,
by virtue of a proxy given in London, on 7th March 2008.

2.- Mr Enzo LIOTINO, previously named, acting in his own name.

The prenamed proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the notary executing remains annexed to the present deed for the purpose of registration

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

Name - registered office - duration - object - capital

Art. 1. There is herewith formed a Luxembourg joint stock company (société anonyme) under the name of "MISTRAL E.E. S.A."

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euro (31.000.- EUR) divided into three thousand one hundred (3.100) shares with a par value of ten euro (10.- EUR) each.

The shares will be in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter. Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the members present or represented. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a résolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 12. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number, and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Friday in the month of June, at 5.00. p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the statutory auditor(s) may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the company's capital so require.

One or more shareholders who together hold at least 10% of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - distribution of profits

Art. 18. The business year begins on the first January and ends on thirty-first December of the same year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2008.

The first annual general meeting shall be held in 2009.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

1. "PLATINA FINANCE LTD.", previously named, three thousand ninety-nine shares	3.099
2. Monsieur Enzo LIOTINO, previously named, one share	1
TOTAL: three thousand one hundred shares	3.100

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty-one thousand euro (31.000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at two thousand euro.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the ordinary general meeting of 2013:

a. Mrs Dorothee PRIVAT, Financial Controller, residing at App.1 n ° 21, Essendine Road, Maida Vale, W92LT Londres (United Kingdom)

b. Mr Enzo LIOTINO, Manager, with professional address at L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II;

c. Mr Jacques RECKINGER, Master at Law, with professional address at L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the ordinary general meeting of 2013: "FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG", having its registered office at L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

Third resolution

The company's registered office is located at L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: E. LIOTINO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 mars 2008, Relation: EAC/2008/3625. — Reçu cent cinquante cinq Euros (31.000.- à 0,5 % = 155.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): OEHMEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008041439/239/334.

(080044537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

PK-phi s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 26, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 137.207.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le six mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Claude DUPONT, ingénieur, né à Esch-sur-Alzette le 13 avril 1977, demeurant à L-4925 Bascharage, 6C, rue de Hautcharage.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

Titre I^{er} : Raison sociale, objet, siège, durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes les mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle juge utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de "PK-phi s.à r.l."

Art. 4. Le siège social est établi à Leudelange.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II: Capital social, apports, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III: Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV: Décisions et assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V: Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI: Dissolution, liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Claude DUPONT, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Claude DUPONT, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.
- 3.- Le siège social est établi à L-3372 Leudelange, 26, rue Léon Laval.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DUPONT, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 7 mars 2008, Relation: CAP/2008/719. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents 0,5% = 62,50.

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 20 mars 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008041441/236/125.

(080044946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Endurance Real Estate Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 38-40, rue Pafebrüch.

R.C.S. Luxembourg B 105.344.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 11 février 2008

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes suivant jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 30 septembre 2008:

- ERNST & YOUNG S.A., société ayant son siège social au 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 15 février 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008041457/1273/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04710. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Onex Skilled Holdings II Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 500.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 130.119.

Il résulte d'un Conseil de Gérance du 13 février 2008 que l'adresse exacte du siège social de la Société ONEX Skilled Holdings II Limited S.à .r.l. est fixée au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

L'adresse professionnelle de Monsieur Olivier DORIER, gérant de type B de la Société, est désormais fixée au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Munsbach, le 29 février 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008041427/1337/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02539. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Fimmold S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 137.185.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le dix mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Leila HIRSCH, née en Suisse, le 31 décembre 1937, demeurant à 44, boulevard d'Italie, 98000 Monaco,

Ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "Fimmold S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions

pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier octobre et se termine le trente septembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 30 septembre 2008.

Art. 16. Chaque année, au trente septembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par Madame Leila HIRSCH, prénommée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (1.250.- EUR).

Décisions de l'associé unique

La société est administrée par deux gérants:

- Madame Leila HIRSCH, prénommée,
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., avec siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 37.974

La durée de leur mandat est illimitée et ils ont le pouvoir d'engager la société par leur seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mars 2008, Relation: LAC/2008/10569. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents (0,50% = 62,50.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008041411/242/160.

(080044664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Lux Tradi-Platre s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 23, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 137.210.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le sept mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Ruggiero PARENTE, gérant de société, né à Barletta (Italie) le 8 février 1951, demeurant à F-54350 Mont Saint Martin, 3, rue des Glycines.

2.- Monsieur Gabriel PARENTE, plâtrier, né à Longwy (France) le 19 février 1963, demeurant à F-54430 Heumont, 1, rue de la Forêt.

3.- Monsieur Ettore PARENTE, informaticien, né à Longwy (France) le 23 janvier 1969, demeurant à F-54400 Longwy, 31, rue d'Halanzky.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "LUX TRADI-PLATRE s.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Pétange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet, en neuf ou en rénovation, l'activité de plafonneur-façadier et d'entrepreneur d'isolations thermiques, acoustiques et d'étanchéité.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

En outre, la société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

D'une façon générale, elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (€ 12.600.-), divisé en mille deux cent soixante (1.260) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (€ 10.-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Ruggiero PARENTE, préqualifié, quatre cent vingt parts sociales	420
2) Monsieur Gabriel PARENTE, préqualifié, quatre cent vingt parts sociales	420
3) Monsieur Ettore PARENTE, préqualifié, quatre cent vingt parts sociales	420
Total: mille deux cent soixante parts sociales	1.260

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille six cents euros (€ 12.600.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Monsieur Ruggiero PARENTE, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.
- 3) Le siège social est fixé à L-4702 Pétange, 23, rue Robert Krieps.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. PARENTE, G. PARENTE, E. PARENTE, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 12 mars 2008, Relation: CAP/2008/742. — Reçu soixante-trois euros 0,5% = 63,00 €.

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 20 mars 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008041369/236/127.

(080044978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

LRC International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 76.751.

Extrait de résolutions prises par l'associé unique en date du 20 février 2008

Il ressort des résolutions de l'associé unique du 20 février 2008 que les gérants sont les suivants, leurs mandats prendront fin lors des résolutions de l'associé unique statuant sur les comptes au 31 mai 2008.

Conseil de gérance:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Marc Luini, administrateur de sociétés, né le 22 août 1957 à Persan (France) et demeurant à B-1200 Woluwe-Saint-Lambert, 214 rue Konkel;

Gérant de catégorie B:

- Monsieur Jean Hamilius, ingénieur commercial, né le 5 février 1927 à Luxembourg et demeurant à L-1462 Luxembourg, 10, rue Eicherfeid.

Certifié sincère et conforme

Pour LRC International Finance S.à r.l.

Fideco Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2008041489/7797/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO04050. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

LaSalle French Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.375.

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth day of December.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

"LaSalle French Fund II L.P.", a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies house under reference LP010595, having its registered office at 33 Cavendish Square, London, W1A 2NF, United Kingdom,

here represented by Mrs Ms Cathy BLONDEL, legal assistant, residing professionally at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 20th December 2007.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "LaSalle French Investments" (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110.375, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on July 27, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on December 23, 2005, number 1445. The articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on May 31, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 4, 2007, number 1876.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of three hundred and forty-eight thousand two hundred and fifty euro (EUR 348,250.-), so as to raise it from its current amount of three hundred and forty-four thousand one hundred and seventy-five euro (EUR 344,175.-) up to six hundred and ninety-two thousand four hundred and twenty-five euro (EUR 692,425.-) through the issue of thirteen thousand nine hundred and thirty (13.930) shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The new shares are to be subscribed by "LaSalle French Fund II L.P.", prenamed, in exchange for a contribution in cash of a total amount of three hundred and sixty-three thousand six hundred and five euro (EUR 363,605.-) (the "Contribution"). The amount of three hundred and forty-eight thousand two hundred and fifty euro (EUR 348,250.-) of the Contribution is to be allocated to the share capital, the amount of fifteen thousand three hundred and fifty-five euro (EUR 15.355.-) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 5. (first paragraph).** The Company's share capital is set at six hundred and ninety-two thousand four hundred and twenty-five euro (EUR 692,425.-) represented by twenty-seven thousand six hundred and ninety-seven (27,697) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to five thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"LaSalle French Fund II L.P.", une société constituée et existant selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro LP010595, ayant son siège social à 33, Cavendish Square, London, W1A 2NF, Royaume-Uni,

ici représentée par Madame Cathy BLONDEL, juriste, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 décembre 2007.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de "LaSalle French Investments" (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.375, constituée selon un acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1445 au 23 décembre 2005. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1876 au 4 septembre 2007.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent quarante-huit mille deux cent cinquante euros (EUR 348.250.-) afin de le porter de son montant actuel de cent quarante-quatre mille cent soixante-quinze euros (EUR 344.175.-) jusqu'à six cent quatre-vingt-douze mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 692.425.-) par l'émission de treize mille neuf cent trente (13.930) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par "La Salle French Fund II", prénommée, par un apport en numéraire d'un montant de trois cent soixante-trois mille six cent cinquante euros (EUR 363.605.-) ("Apport"). Du montant de l'apport, le montant de trois cent quarante-huit mille deux cent cinquante cents euros (EUR 348.250.-) sera alloué au capital social et le montant de quinze mille trois cinquante-cinq euros (EUR 15.355.-) sera alloué au compte de la prime d'émission de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5 (premier alinéa).** Le capital social est fixé à la somme six cent quatre-vingt-douze mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 692.425.-) représentée par vingt-sept mille six cent quatre-vingt-dix-sept (27.697) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à cinq mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 janvier 2008. Relation: EAC/2008/253. - Reçu trois mille six cent trente-six Euros cinq Cents (363.605.- à 1% = 3.636,05.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008041530/239/102.

(080044653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Mohawk International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 110.608.

In the year two thousand and eight, on February twenty second.

Before Us Maître Joseph Elvinger notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

MOHAWK GLOBAL INVESTMENTS S.à r.l., a limited liability company duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111.052 with its registered office located at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Flora Gibert notary's clerk, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given on February 19th, 2008.

The said power of attorney, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder (hereinafter the "Sole Shareholder") of MOHAWK INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l., a limited liability company duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110.608 with its registered office located at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

II. The share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) ordinary shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25) each.

III. The Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the opening and closing date of the financial year of the Company, which shall from now on begin on March 1st of each year and finish on the last day of February of the following year.

Consequently, the current financial year of the Company having started on October 5, 2007 shall close on February 29, 2008.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 14.1 of the Articles of Association of the Company, with the following contents:

" **Art. 14.1.** The Company's financial year begins on March 1st and closes on the last day of February of the following year."

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently resolution are estimated at one thousand Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt deux février,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

MOHAWK GLOBAL INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 111.052 et ayant son siège social au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg,

ici représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 19 février 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique (ci-après "l'Associée Unique") de MOHAWK INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce

et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 110.608 et ayant son siège social au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

II. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

III. L'Associée Unique a pris la résolution suivante:

Première résolution

L'Associée Unique décide de modifier les dates de début et de fin de l'exercice social de la Société, qui commencera désormais le 1^{er} mars de chaque année et se terminera le dernier jour de février de l'année suivante.

En conséquence, l'exercice social en cours ayant commencé le 4 octobre 2007 se terminera le 29 février 2008.

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de modifier l'article 14.1 des Statuts de la Société, avec le contenu suivant:

" **Art. 14.1.** L'exercice social de la Société commence le 1^{er} mars et se termine le dernier jour de février de l'année suivante."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 février 2008. Relation: LAC/2008/8414. —
Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008041460/211/94.

(080044530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

LGIG 2 Objekt Pulheim LP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.414.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 22 février 2008 que Mr Laurent Bélik a démissionné de ses fonctions de gérant de la société avec effet au 23 février 2008.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008041351/2570/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05620. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Hill 27 S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 56.448.

—
Extrait de la résolution prise lors du Conseil d'Administration du 11 janvier 2008

- Monsieur Pierre MESTDAGH est nommé Président du Conseil d'Administration. Il assumera cette fonction pendant toute la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 11 janvier 2008.

Certifié sincère et conforme

HILL 27 S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008041500/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO05993. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Flanagan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 85.110.

—
Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Madame Ariane VIGNERON. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

FLANAGAN HOLDING S.A.

B. PARMENTIER / A. VIGNERON

Administrateur / Administrateur, Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008041503/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04198. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Jupiter Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint-Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 134.842.

—
Changement de l'adresse professionnelle d'un gérant:

Jean-François Trapp

37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg

Correction du numéro d'immatriculation de l'associé unique:

EUROPADS LLC

602-778-183

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 mars 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008041578/7959/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05106. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Fortilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 30.833.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Benoît PARMENTIER. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

FORTILUX S.A.

T. SIMONIN / B. PARMENTIER

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008041505/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04196. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

DolphinLux 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 132.292.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-bains, le 20 mars 2008.

POUR COPIE CONFORME

Signature

Notaire

Référence de publication: 2008041905/218/13.

(080044606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

DolphinLux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 132.291.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-bains, le 20 mars 2008.

POUR COPIE CONFORME

Signature

Notaire

Référence de publication: 2008041907/218/13.

(080044612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Velacorp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.822.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 mars 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008041899/231/14.

(080044752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

HP Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 120.988.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 mars 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008041873/231/14.

(080044412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Integro Finance Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 118.710.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 mars 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître Jean SECKLER

B.p. 30, L-6101 Junglinster

Notaire

Par délégation Monique GOERES

Référence de publication: 2008041875/231/16.

(080044366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Auction EquityCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 119.579.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 29 mars 2007.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008041892/5770/12.

(080045017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

ISwi Top S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 125.071.

Monsieur François BROUXEL, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 22 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008041830/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05465. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

DolphinLux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 132.290.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 20 mars 2008.

POUR COPIE CONFORME

Signature

Référence de publication: 2008041909/218/12.

(080044622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Integro Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 118.340.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 mars 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître Jean SECKLER

B.p. 30, L-6101 Junglinster

Notaire

Par délégation Monique GOERES

Référence de publication: 2008041869/231/16.

(080044541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

SAB, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 18, Op der Ahlkerrech.
R.C.S. Luxembourg B 67.201.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 12. März 2008.

Für die Gesellschaft

Jean SECKLER

Notar

Référence de publication: 2008041903/231/13.

(080044904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Drill-Tech-Fondations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 80.887.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 50791 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008041847/211/11.

(080044899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

POL Top Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 92.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 115.872.

Monsieur François BROUXEL, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 22 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008041816/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05594. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

**Paribus Cumbrian Maritime S.à r.l. I, Société à responsabilité limitée,
(anc. PB PCR, SP 1 S.à r.l.).**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 136.534.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 mars 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008041868/231/15.

(080044386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Korpus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 98.126.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008041887/242/12.

(080044895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.